



# AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA

## Rapport financier trimestriel

### Pour le trimestre terminé le 30 juin 2022





Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Agence de la consommation en matière financière du Canada  
427, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

[www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere](http://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere)

ISSN : 2816-783X

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la ministre des Finances du Canada, août 2022.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for FCAC for the quarter ending June 30, 2022.



## Introduction

Le présent rapport financier trimestriel (RFT) de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'ACFC ou l'Agence) a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor.

La [Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada](#) (ci-après la Loi) indique les fonctions ainsi que les pouvoirs en matière d'administration et d'application de la loi de l'ACFC, et énonce les articles des lois et règlements fédéraux dont elle veille à l'application. Une description des activités de programme de l'ACFC figure dans son [Plan d'activités 2022-2023](#).

Le rapport financier trimestriel n'a fait l'objet d'aucun examen ni d'aucune vérification externe.

## Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées à l'article 13 de la Loi. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, la méthode de la comptabilité axée sur les dépenses reste celle utilisée pour les autorisations de dépenser incluses dans le présent rapport.

## Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les dépenses totales de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 se sont chiffrées à 11 465 268 \$, ce qui représente 94,4 % de ses dépenses budgétisées pour cette période (12 146 063 \$), comparativement à 79,6 % pour le même trimestre l'an dernier. L'écart de 680 795 \$ par rapport au budget en date du 30 juin 2022 est principalement attribuable aux dépenses plus faibles que prévues en ce qui a trait à deux objets de coûts : le personnel, à cause d'un retard dans la dotation de postes vacants (1 378 203 \$), et les services professionnels, en raison du facteur temps (503 012 \$). Cette sous-utilisation des fonds a été principalement contrebalancée par des dépenses effectuées plus tôt que prévu dans le cadre du projet de modernisation du bureau d'Ottawa (1 567 145 \$).

Comparativement à la même période l'an dernier, les dépenses totales de l'ACFC pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 (11 465 268 \$) ont augmenté de 2 720 229 \$ (31,1 %). Cet écart est principalement attribuable aux dépenses plus élevées au chapitre de l'acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages ainsi que des services professionnels en raison du projet de modernisation du bureau d'Ottawa (2 280 463 \$), et à la hausse des frais de personnel (532 579 \$) qui est liée à la croissance de l'Agence, aux augmentations économiques et aux augmentations au mérite.



## Risques et incertitudes

### Gestion des risques auxquels l'organisation est exposée

L'environnement dans lequel l'ACFC exerce ses activités comporte une gamme de risques pouvant nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si nombre de ces défis sont toujours présents, la mesure dans laquelle ils posent un risque financier pour les objectifs de l'ACFC varie, en fonction des conditions économiques et financières, du contexte du secteur financier et de son impact sur les consommateurs de produits et services financiers. La capacité de l'ACFC de réaliser son mandat dépend de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle elle cerne, évalue, priorise et élabore des initiatives pour s'attaquer aux domaines où elle est le plus à risque.

### Contexte économique, industriel et de surveillance

L'ACFC mène ses activités dans un marché financier en évolution rapide qui est notamment caractérisé par la complexité croissante des produits financiers et l'arrivée sur le marché de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Cette situation peut nuire à sa capacité de suivre le rythme des changements sur le marché.

L'ACFC doit continuer d'évaluer l'impact de ces changements et être prête à réaffecter les fonds tout en restant souple. Elle doit également rester à l'affût des nouveaux développements et des nouvelles discussions, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et tirer profit des possibilités qui en découlent, tout en gérant les risques afin d'assurer la réalisation continue de son mandat.

### Risques financiers

Les risques financiers, principalement le risque de liquidité et le risque de crédit, sont suivis de très près et ils demeurent peu élevés.

## Changements importants au chapitre des activités, du personnel et des programmes

Aucun changement important n'a été apporté aux activités, au personnel et aux programmes pendant le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2022.

Approuvé par :

---

Judith Robertson  
Commissaire  
Agence de la consommation en matière  
financière du Canada

---

Werner Liedtke, CPA, CMA  
Dirigeant principal des finances  
Agence de la consommation en matière  
financière du Canada

12 juillet 2022



## État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023			
Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	60 776 347 \$	11 465 158 \$	11 465 158 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	110	110	110
<b>Autorisations totales</b>	<b>60 776 457 \$</b>	<b>11 465 268 \$</b>	<b>11 465 268 \$</b>

Exercice 2021-2022			
Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>	48 530 754 \$	8 743 359 \$	8 743 359 \$
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	1 680	1 680	1 680
<b>Autorisations totales</b>	<b>48 532 434 \$</b>	<b>8 745 039 \$</b>	<b>8 745 039 \$</b>

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

\*Incluent seulement les autorisations disponibles pour l'exercice à la fin du trimestre.



## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Exercice 2022-2023			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>			
Personnel	34 205 760 \$	6 793 829 \$	6 793 829 \$
Transports et communications	706 871	41 865	41 865
Information	1 451 738	126 701	126 701
Services professionnels et spéciaux	12 194 547	2 101 274	2 101 274
Location	3 355 397	739 600	739 600
Services de réparation et d'entretien	6 039	903	903
Services publics, fournitures et approvisionnements	71 753	5 682	5 682
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	5 690 000	1 612 145	1 612 145
Acquisition de matériel et d'outillage	2 838 746	19 591	19 591
Autres subventions et paiements	255 606	23 680	23 680
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>60 776 457 \$</b>	<b>11 465 268 \$</b>	<b>11 465 268 \$</b>

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



<b>Exercice 2021-2022</b>			
	<b>Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022</b>	<b>Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2021</b>	<b>Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre</b>
<b>Dépenses :</b>			
Personnel	29 966 604 \$	6 261 250 \$	6 261 250 \$
Transports et communications	808 281	43 631	43 631
Information	1 493 025	169 659	169 659
Services professionnels et spéciaux	9 236 948	1 432 956	1 432 956
Location	3 173 490	667 157	667 157
Services de réparation et d'entretien	1 905 921	903	903
Services publics, fournitures et approvisionnements	72 545	9 936	9 936
Acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages	750 000	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	895 819	167 421	167 421
Autres subventions et paiements	229 800	(7 873)	(7 873)
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>48 532 434 \$</b>	<b>8 745 039 \$</b>	<b>8 745 039 \$</b>

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.